



BULLETIN DE SOUSCRIPTION
EMISSION PAR OFFRE AU PUBLIC ET ADMISSION SUR EURONEXT PARIS
D'OBLIGATIONS SENIOR PREFEREES DE BPCE (l'« Emetteur »)
PORTANT INTERÊT AU TAUX NOMINAL ANNUEL DE 4,20 % PAYABLE TRIMESTRIELLEMENT ET
VENANT A ECHEANCE LE 24 OCTOBRE 2029 POUR UN OBJECTIF DE MONTANT NOMINAL MINIMUM DE
30.000.000 D'EUROS ET UN OBJECTIF DE MONTANT NOMINAL MAXIMUM DE 500.000.000 D'EUROS
(les « Obligations » ou l'« Emprunt Réseau BPCE »)

Les Obligations sont des titres de créance de droit français et présentent un risque non mesurable a priori de perte de tout ou partie du capital investi.

EMPRUNT BPCE OCTOBRE 2029
L'ISIN des Obligations est FR001400KT17

Le prospectus de base a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sous le numéro 23-398 en date du 18 septembre 2023 (le « **Prospectus de Base** »).

Le Prospectus de Base est complété par les conditions définitives en date du 29 septembre 2023 (les « **Conditions Définitives** ») qui précisent les caractéristiques et les conditions de l'Emprunt Réseau BPCE. Dans le cadre de l'offre au public des Obligations, le Prospectus de Base (tel que supplémenté, le cas échéant) et les Conditions Définitives constituent ensemble le prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »), et doivent être lues conjointement. Les Obligations seront émises selon les modalités des Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. Un résumé de l'émission des Obligations est annexé aux Conditions Définitives. Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont (a) publiés sur les sites internet (i) de l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) de l'Emetteur (<https://www.groupebpce.com/>), et (b) disponibles aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'émetteur BPCE, Direction Financière, 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, France et aux bureaux désignés de l'agent payeur auprès desquels il est possible d'en obtenir copie, sans frais.

L'AMF approuve le Prospectus de Base après avoir vérifié que les informations figurant dans le Prospectus de Base sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du Règlement Prospectus. Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Emetteur et sur la qualité des titres financiers faisant l'objet du Prospectus de Base. Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation de l'opportunité d'investir dans les titres financiers concernés. Conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus, le Prospectus de Base devra être complété par un supplément au Prospectus de Base en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexactitudes substantielles. Les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter les Obligations ou d'y souscrire avant qu'un supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation pendant deux jours ouvrables après la publication du supplément, à condition que le fait nouveau significatif ou l'erreur ou inexactitude substantielle visé à l'article 23 paragraphe 1 du Règlement Prospectus soit survenu ou ait été constaté avant la clôture de l'offre ou la livraison des Obligations, si cet événement intervient plus tôt. Ce délai peut être prorogé par l'Emetteur. La date à laquelle le droit de rétractation prend fin est précisée dans le supplément. Tout supplément au Prospectus de Base sera (a) publié sur les sites internet de (i) l'AMF (www.amf-france.org), (ii) l'Emetteur (<https://www.groupebpce.com/>) et (b) disponible pour consultation et pour copie, sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, un jour quelconque de la semaine (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés) dans chaque bureau désigné de l'agent payeur.

Avant toute décision d'investissement, les investisseurs potentiels doivent examiner attentivement toute l'information incluse dans le Prospectus de Base, ses suppléments éventuels et les Conditions Définitives, et en particulier, les facteurs de risque énumérés, et ce en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement.

L'Emprunt Réseau BPCE concerne des titres de créances de droit français présentant un risque, non mesurable a priori, de perte de tout ou partie du capital investi en cours de vie et à l'échéance des Obligations. Les principales caractéristiques, le profil de risque, le rendement et les frais éventuels relatifs à ces instruments financiers sont détaillés dans les Conditions Définitives. Il convient de respecter la durée conseillée de l'investissement qui est de 6 ans. Toute revente des Obligations avant la date d'échéance le 24 octobre 2029 peut entraîner un gain ou une perte de tout ou partie du capital investi. Le prix du rachat de toute Obligation pourra être supérieur ou inférieur à son prix d'émission.

Une note d'information précisant les caractéristiques principales de l'Emprunt Réseau BPCE est remise à l'investisseur avant toute souscription. Pour les personnes âgées de 80 ans et plus, une fiche d'information et de conseil spécifique devra être remplie. Le Prospectus de Base, ses suppléments éventuels et les Conditions Définitives, peuvent être remis au souscripteur sur simple demande. L'investissement dans les Obligations est conçu dans la perspective d'un investissement jusqu'à l'échéance qui est le 24 octobre 2029. Il est donc fortement recommandé de ne souscrire à cet Emprunt Réseau BPCE que si vous avez l'intention de conserver les Obligations jusqu'à l'échéance prévue. **La revente avant l'échéance de ces Obligations, sur le marché secondaire qui pourrait être peu ou pas liquide, s'effectue à la valeur de marché des Obligations au jour de leur revente et vous prenez un risque, non mesurable a priori, de perdre tout ou partie du capital investi.**

Vous êtes invité à consulter la section « *Facteurs de risques* » du Prospectus de Base avant tout investissement dans l'Emprunt Réseau BPCE : www.groupebpce.com.

I. RÉCÉPISSÉ DEMARCHAGE (ARTICLE L341-16 IV DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER (« CMF »))

☐ Je reconnais acquérir des Obligations en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L341-1 du CMF ⁽¹⁾ et ses textes d'application.

☐ Je reconnais avoir été démarché(e) ce jour par (ci-après le « **Démarcheur** ») :

Nom

Prénom

Nom de la société

Adresse professionnelle

Dans le cadre du démarchage, je certifie que :

- le Démarcheur m'a proposé la souscription d'obligations dans le cadre de l'Emprunt Réseau BPCE après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement, de ma capacité à subir des pertes et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué ;
- le Démarcheur m'a remis, à ma demande, le support papier des Conditions Définitives relatif à l'Emprunt Réseau BPCE, complétant le Prospectus de Base (également disponible sur demande et sans frais) requis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, dont je certifie avoir pris connaissance ;
- le Démarcheur m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières des Obligations ;
- le Démarcheur m'a informé(e) de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L341-16 I du CMF ;
- le Démarcheur m'a informé(e), en cas de démarchage à domicile, sur mon lieu de travail, ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de l'Emprunt Réseau BPCE, de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion de 48 heures prévu à l'article L341-16 IV du CMF. Ce délai de réflexion court à compter du lendemain de la signature du présent document. Si le délai de réflexion expire un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant ;
- le Démarcheur m'a informé(e) que la loi applicable à la souscription de l'Emprunt Réseau BPCE est la loi française ;
- Le Démarcheur a attiré mon attention sur le fait qu'il existe un **risque, non mesurable a priori, de perte de tout ou partie du capital investi en cours de vie et à l'échéance des Obligations** et que la rémunération de mon placement n'est pas garantie.

(1) Art. L341-1 du CMF : « Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part un accord sur :

[...] »

4° La réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'art. L341-3 du CMF d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'art. L211-1 du CMF ;

[...] »

Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative du démarchage, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

[...] »

En cas de démarchage, la signature du bulletin de souscription ainsi que le versement des fonds y afférent ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du présent récépissé relatif au délai de réflexion.

Date

à

Signature du (des) souscripteur(s) précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :



II. IDENTIFICATION DES PARTIES

A. Le Commercialisateur / Distributeur

Dénomination
Agence
Compte titres Compte-espèces associé

B. Le Souscripteur

Souscripteur				Co-souscripteur					
Civilité	M. ☐	Mme ☐	M. et Mme ☐	Personne morale ☐	Civilité	M. ☐	Mme ☐	M. et Mme ☐	Personne morale ☐
Nom & Prénom / raison sociale et représentant légal				Nom & Prénom / raison sociale					
Né(e) le à				Né(e) le à					
Nationalité				Nationalité					
Adresse fiscale				Adresse fiscale					
CP / Ville				CP / Ville					
Email				Email					
Numéro LEI en cours de validité									

Toute modification des informations figurant ci-dessus doit être communiquée par le souscripteur.

III. MONTANT DE LA SOUSCRIPTION

Je déclare :

- Souscrire à l'Emprunt Réseau BPCE et avoir reçu à ma demande et pris pleinement connaissance des Conditions Définitives, complétant le Prospectus de Base ;
- Comprendre les risques et les autres considérations afférentes à une souscription des Obligations, **notamment le risque de perte non mesurable a priori de tout ou partie du capital investi en cours de vie et à l'échéance des Obligations** ;
- Avoir été informé(e) de ma catégorisation au sens de la Directive MIF II et avoir renseigné, préalablement à la souscription, les questionnaires de connaissance client (Questionnaire Risques, Questionnaire de Compétences Financières) ;
- Que la présente souscription soit faite pour mon propre compte / ou le compte de (Indiquer la personne morale représentée) et être le (la) bénéficiaire effectif(ive) / ou que (indiquer la Personne Morale représentée) est bénéficiaire effectif(ive) des Obligations et des revenus distribués par BPCE ;
- Que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

Je m'engage irrévocablement à souscrire à :

Quantités	Prix d'émission	Montant total de la souscription (MT), exprimé en euros
	1,00 €	€

IV. PAIEMENT ET LIVRAISON DES OBLIGATIONS

J'effectue le règlement de l'intégralité de ma souscription en faveur de BPCE pour un montant total de (somme à écrire en toutes lettres)

Euros

- Par prélèvement sur mon compte
(ou le compte de la personne morale)
- Espèce n°

Ouvert à

V. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION ET DE PLACEMENT

Pour le service de placement assuré par les Distributeurs, ces derniers percevront un montant forfaitaire de 12 000 euros

L'investisseur ne subira aucun frais ou charge liée à la souscription des Obligations

VI. CONFLITS D'INTERETS POTENTIELS

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre BPCE et les Distributeurs. Les Distributeurs sont soit des actionnaires de BPCE (les Caisses d'Epargne et les Banques Populaires) soit des établissements de crédit du Groupe BPCE, affiliés à l'Emetteur ou aux Caisses d'Epargne et aux Banques Populaires. La liste des Distributeurs figure dans les Conditions Définitives. Natixis, apporteur de liquidité sur les titres de cette émission, est une filiale de BPCE. Pour plus d'informations voir la rubrique Facteurs de Risques du Prospectus de Base, tel que complété par les Conditions Définitives.

Fait le

A

En trois 3 exemplaires

1 pour le client

1 pour l'établissement

1 pour BPCE EuroTitres

Signature du Souscripteur précédée de la mention manuscrite : « Lu et approuvé ; bon pour débit de mon compte-espèces (ou le compte espèce de la personne morale)»



Les informations ici fournies sont exactes et à jour au 28 septembre 2023.

Les données personnelles recueillies sur ce bulletin sont destinées à l'établissement en qualité de responsable de traitement pour les besoins de l'exécution du contrat conclu avec cette dernière et la gestion de votre dossier. Conformément à la loi sur la protection des données personnelles et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, tel que modifié, ces données peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort en contactant : [●] – Délégué à la Protection des Données – [●]. Les données peuvent être communiquées aux sous-traitants de BPCE notamment pour l'analyse des données, la facturation et plus généralement pour les besoins de l'exécution du contrat. La collecte des données répond à une exigence à la fois contractuelle et réglementaire.

